



Samedi soir, une soixantaine d'adhérents a participé à l'assemblée générale de l'Aploc.

L'assemblée générale de l'association des plaisanciers loctudistes (Aploc) s'est déroulée samedi soir, au centre culturel, en présence du maire, Christine Zamuner et d'une soixantaine d'adhérents.

### **Quatre fois plus d'adhérents en quatre ans**

La présentation des rapports par le président Denis Morvan confirme la tendance amorcée les années passées de développer les activités, la formation des adhérents, ainsi que les sorties groupées et de voile loisir. Elle reflète aussi la multiplication des relations de l'Aploc avec d'autres associations loctudistes (office de tourisme, Far, jumelage, etc.). Un dynamisme et une volonté d'ouverture qui expliquent la forte augmentation des adhérents (149), qui ont doublé en quatre ans.

### **Affaires portuaires**

Les affaires portuaires, détaillées par le vice-président Serge Chénéde ont abordé le suivi des travaux de désenvasement, les fortes augmentations des redevances, l'évolution des concessions portuaires pêche et plaisance et la rédaction du nouveau règlement d'exploitation. Christine Zamuner a répondu en détail aux questions posées par les rapporteurs et le public. Elle a notamment rappelé « les incertitudes que fait peser la loi NOTRe sur la compétence portuaire qui pourra peut-être revenir à la région », tout en précisant la volonté de la municipalité de rester concessionnaire du port de plaisance, « atout touristique et économique de la commune ».

### **Désenvasement**

« Concernant le désenvasement, nous n'avons pas l'intention de rester sans rien faire pendant dix ans. Fin 2016, je mettrai ce dossier sur la table de la collectivité qui aura la compétence portuaire », a-t-elle promis. Elle s'est également engagée à inviter, tous les deux mois, les plaisanciers à des réunions d'information et de concertation et a annoncé un projet de fusion des espaces portuaires de Loctudy et l'Ile-Tudy.

### **Demande de local**

Dans sa présentation des orientations, Denis Morvan a affirmé la volonté de l'Aploc de poursuivre et développer ses activités dans le secteur de la pêche de loisir, comme dans celui de la pratique de la voile et de la croisière. Il a aussi rappelé que les associations liées au nautisme demandent depuis plusieurs années la création, sur le port de plaisance, d'un espace dédié.